OBSERVATOIRE
D'ÉTHIQUE UNIVERSITAIRE

# Les fonds invisibles des universités

XLS

**Résumé** .....6

**Introduction : Des centaines de millions d'euros, un flou préoccupant**.....9

De quoi parle-t-on ?.....9

Transparence et gestion.....10

Synthèse de la partie un.....10

**CVEC et FSDIE : Deux dispositifs sous contrôle universitaire mais sans contrôle démocratique réel**.....12

Un financement massif mais difficilement traçable .....12

La CVEC : une manne financière de près de 300 millions d'euros .....12

Le FSDIE : un financement complémentaire mais opaque.....13

Un système géré en interne, sans contrôle extérieur ni publication obligatoire .....14

Des commissions internes qui échappent à tout regard extérieur .....14

Une gestion qui échappe aux règles de transparence imposées aux collectivités locales .....15

Synthèse de la partie deux.....18

**La face cachée des financements étudiants : un enjeu de pouvoir au sein des universités**.....19

Le vote étudiant : un enjeu clé dans l'élection des présidents d'université .....19

Un électorat décisif pour la gouvernance universitaire .....19

Le rôle structurant des syndicats étudiants.....20

Un système où l'opacité favorise le clientélisme .....22

L'attribution des fonds : un mécanisme discrétionnaire.....22

Un risque de favoritisme assumé.....24

La possibilité de financements communautaristes : une faille .....26

Le précédent du CCIF et des épiceries solidaires .....26

Un financement possible d'associations militantes sous couvert de vie étudiante ....27

Pourquoi un risque accru dans les universités ? ....29

Un impératif de transparence pour prévenir les dérives ....29

Un système où l'absence de transparence favorise toutes les dérives....30

Synthèse de la partie trois ....31

**Un angle mort : la possible dérive vers des financements idéologiques ou communautaristes ....32**

La porosité du système universitaire ....32

La radicalisation dans l'enseignement supérieur : un phénomène difficile à appréhender....32

Un manque de préparation institutionnelle et de collaboration avec les autorités compétentes ....33

Le précédent des détournements associatifs dans les collectivités locales ....34

L'absence de contrôle sur les associations étudiantes financées par la CVEC et le FSDIE ....37

Un financement opaque, sans obligation de transparence ni contrôle public....37

Une absence de bilans détaillés, empêchant tout suivi des fonds universitaires....38

Sans transparence sur les bénéficiaires, aucun contrôle sur les possibles dérives....39

Le cas des épiceries solidaires étudiantes : une porte pour des réseaux communautaristes ....40

La porosité entre militantisme politique et financements étudiants.40

Quels mécanismes de contrôle faudrait-il instaurer ?....41

Mettre fin à l'opacité....41

publication systématique des bénéficiaires et des montants ....42

garantir l'éligibilité des bénéficiaires....42

Une obligation de reddition de comptes : un bilan détaillé pour toute subvention importante ....43

Un organe de contrôle indépendant : auditer et garantir l'usage des fonds publics....44

Un impératif démocratique : encadrer les financements....45

Un système vulnérable, une réforme nécessaire....45

Synthèse de la partie quatre ....46

**Un double standard démocratique : pourquoi les universités échappent-elles aux règles de transparence imposées aux collectivités locales ? ....47**

Transparence et contrôle : un écart flagrant entre collectivités locales et universités....47

Les collectivités locales : un cadre rigoureux imposé par la loi ....47

Les universités : une gestion opaque....48

Une asymétrie injustifiée qui favorise l'opacité....48

Pourquoi un tel écart ? ....48

Une absence de contrôle qui alimente les risques de favoritisme ....50

Une nécessaire réforme pour imposer les mêmes règles aux universités....52

Un contrôle renforcé des financements étudiants....52

Mettre fin à l'exception universitaire en matière de transparence....53

Un cas concret : Sorbonne Université ....53

Contexte et objectifs de la CVEC ....53

Structure de gestion et composition des commissions....54

Critères de financement et absence de contrôle externe ....54

Répartition des fonds et absence de transparence budgétaire....55

Absence de publication et de suivi des projets financés....55

Conclusion et recommandations....55

Une dynamique vertueuse insuffisante : la note de cadrage de Sorbonne Paris Nord ....56

Synthèse de la partie 5 ....58

**Conclusion : Un problème potentiel à surveiller de près ....59**

Un système à haut risque : clientélisme, favoritisme et détournements possibles ....59

Pourquoi la transparence universitaire doit être alignée sur celle des collectivités locales ....60

Propositions concrètes pour une réforme du financement étudiant60

La responsabilité des universités et du gouvernement ....61

Un scandale potentiel à surveiller de près ....61

Synthèse finale ....62

**Webographie ....63**

## Résumé

**Introduction : Des centaines de millions d'euros, un flou préoccupant**

• Les fonds CVEC et FSDIE, prélevés auprès des étudiants, représentent des sommes considérables (plus de 250 millions d'euros pour la CVEC).

• L'absence de transparence dans la gestion de ces fonds soulève des questions sur leur bonne utilisation.

• La gestion opaque de ces fonds ouvre la porte à des dérives, notamment en matière de financement d'associations idéologiques.

• Il est crucial de réformer le système pour garantir que ces fonds servent uniquement à améliorer la vie étudiante, sans détournement.

**CVEC et FSDIE : Deux dispositifs sous contrôle universitaire mais sans contrôle démocratique réel**

• Les fonds sont distribués par des commissions internes aux universités, sans obligation de publier les décisions ou de justifier les montants alloués.

• Cette absence de contrôle externe empêche tout audit démocratique et contribue à l'opacité du système.

• Certaines universités publient des bilans détaillés, mais d'autres restent totalement silencieuses sur l'utilisation des fonds.

• L'absence de contrôle indépendant et de publication des décisions empêche de s'assurer que les fonds sont utilisés à bon escient.

**La face cachée des financements étudiants : un enjeu de pouvoir au sein des universités**

• Le vote étudiant dans les conseils d'administration des universités peut avoir un poids significatif dans les élections des présidents.

• Les syndicats étudiants influents peuvent capter une grande part des financements étudiants sans que cela ne soit publié.

• L'opacité des décisions financières peut permettre aux syndicats de diriger les fonds vers des projets qui confortent leur positionnement stratégique.

• Cette influence politique pourrait interférer avec les objectifs initiaux des financements, créant des risques de favoritisme et de clientélisme.

**Un angle mort : la possible dérive vers des financements idéologiques ou communautaristes**

• Des associations humanitaires ou culturelles ont parfois été utilisées comme paravents pour financer des actions idéologiques ou militantes.

• L'absence de contrôle sur les associations bénéficiaires permet des dérives, comme celles observées avec des organisations ayant des liens avec des mouvances extrémistes.

• Le manque de transparence et d'évaluation des projets financés ouvre la voie à des financements indirects de causes idéologiques sous couvert d'aide sociale ou culturelle.

• Le contrôle est crucial pour éviter que ces fonds ne servent à diffuser des discours opposés aux valeurs républicaines.

**Un double standard démocratique : pourquoi les universités échappent-elles aux règles de transparence imposées aux collectivités locales ?**

• Les collectivités locales sont soumises à des exigences strictes de transparence et de publication des subventions, ce qui n'est pas le cas pour les universités.

• Les budgets des universités sont souvent supérieurs à ceux de nombreuses grandes villes, mais échappent aux règles de transparence et de contrôle.

• L'absence de contrôle externe sur les fonds CVEC et FSDIE laisse place à l'opacité, où des centaines de millions d'euros sont dépensés sans vérification adéquate.

• Il est injustifiable que des financements d'une telle ampleur échappent aux règles de transparence imposées à d'autres institutions publiques.

**Conclusion : Un scandale potentiel à surveiller de près**

• L'opacité du système actuel et l'absence de contrôles adéquats laissent la porte ouverte à des dérives idéologiques et militantes.

• Plusieurs réformes urgentes sont nécessaires, notamment la publication des bénéficiaires et des montants alloués, ainsi qu'un contrôle externe des financements.

• La création d'une instance indépendante, sur le modèle des chambres régionales des comptes, permettrait d'auditer l'utilisation des fonds CVEC et FSDIE.

• Sans ces réformes, les financements étudiants continueront à échapper à tout contrôle, rendant la gestion des fonds non transparente et susceptible de dérives politiques.

# Introduction : Des centaines de millions d'euros, un flou préoccupant

## De quoi parle-t-on ?

Depuis 2018, la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) est devenue une **source majeure de financement pour les établissements d'enseignement supérieur français**. Obligatoire pour la quasi-totalité des étudiants inscrits en formation initiale, son montant s'élevait à 100 € par étudiant en 2023-2024, générant un budget total annuel estimé entre 250 et 290 millions d'euros. Parallèlement, le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), bien que plus ancien et d'un montant global plus difficile à estimer, constitue un autre levier financier important pour le soutien aux initiatives étudiantes.

Ces fonds ont pour objectif déclaré d'améliorer les conditions de vie des étudiants, en finançant des projets dans les domaines de la santé, du sport, de la culture, de l'aide sociale et de la vie associative. Une partie est également dédiée à des aides d'urgence pour les étudiants en situation de précarité. Toutefois, si la légitimité de ces dispositifs ne fait aucun doute, leur gestion reste marquée par une absence de transparence préoccupante.

En effet, contrairement aux subventions municipales, qui sont soumises à des obligations strictes en matière de délibération, de publication et de contrôle, les fonds issus de la CVEC et du FSDIE sont attribués par des commissions internes aux universités et aux CROUS sans obligation légale de rendre publiques les décisions. Cette opacité se traduit par d'importantes disparités : certaines universités, comme celles de Strasbourg ou de Bretagne Occidentale, publient des bilans détaillés de l'utilisation de ces fonds, tandis que d'autres ne fournissent aucune information accessible au public.

## Transparence et gestion

Au-delà d'un simple manque de transparence administrative, cette situation soulève des questions plus profondes sur **la gestion politique et idéologique de ces financement**s. L'attribution des subventions aux associations étudiantes joue en effet un rôle clé dans les dynamiques électorales des conseils d'administration universitaires, où le vote étudiant est déterminant pour l'élection des présidents d'université. De plus, sans contrôle externe rigoureux, ces financements pourraient éventuellement être détournés au profit de structures militantes, voire idéologiques ou communautaristes, comme cela a été observé avec des subventions municipales ayant bénéficié à des associations dissoutes pour radicalisme, à l'instar du Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF).

Dès lors, une question essentielle se pose : **comment garantir que ces centaines de millions d'euros sont effectivement utilisés dans l'intérêt général des étudiants et non instrumentalisés à des fins politiques ou idéologiques ?** Cette synthèse vise à examiner les règles d'attribution de ces fonds, à comparer leur gestion avec celle des subventions municipales et à mettre en lumière les risques que leur opacité actuelle fait peser sur l'intégrité du système universitaire.

## Synthèse de la partie un

• Les fonds CVEC et FSDIE, prélevés auprès des étudiants, représentent des sommes considérables (plus de 250 millions d'euros pour la CVEC).

• L'absence de transparence dans la gestion de ces fonds soulève des questions sur leur bonne utilisation.

• La gestion opaque de ces fonds ouvre la porte à des dérives, notamment en matière de financement d'associations idéologiques.

• Il est crucial de réformer le système pour garantir que ces fonds servent uniquement à améliorer la vie étudiante, sans détournement.

## CVEC et FSDIE : Deux dispositifs sous contrôle universitaire mais sans contrôle démocratique réel

Les fonds issus de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) et du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) constituent des leviers financiers majeurs pour la vie universitaire. Conçus pour améliorer le quotidien des étudiants, ils sont distribués directement par les universités et les CROUS, sans intervention d'instances de contrôle indépendantes ou d'élus locaux. Cette gestion exclusivement interne pose la question de leur manque de transparence et d'encadrement démocratique.

---

## Un financement massif mais difficilement traçable

### LA CVEC : UNE MANNE FINANCIÈRE DE PRÈS DE 300 MILLIONS D'EUROS

Créée en 2018 dans le cadre de la loi « Orientation et Réussite des Étudiants », la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) constitue aujourd'hui un levier financier majeur dans l'accompagnement des étudiants et l'amélioration de leur cadre de vie universitaire. Ce prélèvement obligatoire, dont s'acquittent la majorité des étudiants en formation initiale dans l'enseignement supérieur, conditionne leur inscription administrative et vise à financer des dispositifs favorisant leur bien-être et leur épanouissement au sein des établissements.

En 2023-2024, son montant était fixé à 100 euros par étudiant, ce qui a permis de collecter une somme globale estimée entre 250 et 290 millions d'euros. Une partie de cette enveloppe est ensuite redistribuée aux universités et aux CROUS, qui disposent d'une marge de manœuvre significative dans l'affectation des fonds. Selon le cadre fixé par la loi, ces financements doivent être orientés vers quatre grands axes d'intervention. Le premier

concerne la santé étudiante, à travers le développement de la médecine préventive, la mise en place d'un accès facilité aux soins ou encore le financement de dispositifs de soutien psychologique destinés aux étudiants en détresse. Le deuxième volet porte sur la promotion des activités culturelles et sportives, qui sont considérées comme des éléments clés de l'intégration universitaire et du bien-être global des étudiants. En parallèle, une fraction des fonds est destinée à des aides sociales, permettant de soutenir les étudiants en situation de précarité à travers des dispositifs d'accompagnement spécifiques. Enfin, la CVEC joue un rôle essentiel dans le soutien aux initiatives étudiantes, en finançant des projets portés par des associations universitaires et en contribuant à dynamiser la vie de campus.

Si ces objectifs généraux sont clairement définis par le cadre légal, les modalités précises de répartition des fonds sont laissées à la discrétion des universités et des CROUS, ce qui soulève la question du suivi et du contrôle de leur utilisation effective. Toutefois, si ces grandes orientations sont fixées au niveau national, **chaque université gère ces fonds de manière autonome**, sans obligation de publier un rapport détaillé des sommes attribuées aux associations bénéficiaires. Certaines universités, comme celles de Strasbourg ou Franche-Comté, publient des bilans relativement détaillés, tandis que d'autres, comme Paris 8, ne fournissent aucune information accessible sur l'utilisation effective des fonds.

### LE FSDIE : UN FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE MAIS OPAQUE

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) est un dispositif ancien, principalement financé par une part des droits d'inscription universitaires et, depuis 2018, en partie par la CVEC. Contrairement à la CVEC, dont l'existence repose sur une loi nationale, le montant exact du FSDIE varie fortement d'une université à l'autre en fonction des décisions prises en conseil d'administration.

Le FSDIE se divise en deux volets : **le financement des projets associatifs étudiants** (festivals, conférences, actions solidaires); **l'aide sociale**

**aux étudiants en difficulté,** dont le montant est souvent plafonné à 30 % du total du fonds. En 2010-2011, une étude nationale évaluait le montant total du FSDIE à environ 16 millions d'euros, un chiffre qui a vraisemblablement augmenté avec l'adossement d'une partie de la CVEC. Pourtant, aucun chiffre officiel récent n'est disponible, et les bilans FSDIE restent rares ou incomplets dans la plupart des universités.

## Un système géré en interne, sans contrôle extérieur ni publication obligatoire

### DES COMMISSIONS INTERNES QUI ÉCHAPPENT À TOUT REGARD EXTÉRIEUR

**Contrairement aux subventions municipales,** dont l'attribution est soumise à un vote en conseil municipal, assorti d'une inscription systématique dans le budget de la collectivité et d'une obligation de publication officielle, **les financements issus de la CVEC et du FSDIE obéissent à un processus décisionnel interne propre aux universités.** Ces fonds sont distribués par des commissions internes, dont la composition et le fonctionnement varient selon les établissements, ce qui engendre des disparités notables en matière de transparence et de gouvernance.

Ces instances décisionnelles réunissent généralement plusieurs catégories d'acteurs universitaires, avec, d'une part, la présence de vice-présidents étudiants et de représentants associatifs, censés garantir une prise en compte des besoins et des attentes de la communauté étudiante, et, d'autre part, des membres de l'administration universitaire, chargés d'assurer le cadre institutionnel et budgétaire de l'attribution des fonds. Dans le cas des financements CVEC, la commission intègre également des représentants du CROUS, qui participent à la mise en œuvre des actions en lien avec la vie étudiante.

Cependant, à la différence des collectivités locales, où chaque subvention doit faire l'objet d'un acte officiel et d'une publication obligatoire, les décisions prises au sein de ces commissions universitaires ne sont soumises à aucune obligation de publicité ou de justification détaillée. Il en résulte une opacité structurelle, qui conduit à des pratiques très hétérogènes selon les établissements. Certaines universités publient des comptes-rendus succincts des réunions de leur commission CVEC ou FSDIE, mentionnant les grandes orientations budgétaires, tandis que d'autres ne communiquent aucune information précise, rendant impossible tout suivi par les étudiants ou les citoyens intéressés. Cette absence de transparence généralisée, bien que permise par le cadre réglementaire, pose la question du contrôle démocratique et du bon usage des fonds, d'autant plus que ces montants, issus de contributions étudiantes obligatoires, représentent chaque année plusieurs centaines de millions d'euros.

**Alors que les subventions municipales sont soumises au contrôle de la Cour des Comptes et des chambres régionales des comptes, la CVEC et le FSDIE ne font l'objet d'aucun contrôle externe systématique.** La seule obligation légale concerne les associations percevant plus de 23 000 €, qui doivent signer une convention avec l'université. Mais aucun mécanisme ne garantit que ces conventions soient effectivement signées et publiées. Lors de l'examen de plusieurs bilans CVEC (Université de Lyon, Université de Strasbourg), les comptes présentés indiquent des financements attribués à des « actions de vie étudiante » sans précisions sur les bénéficiaires exacts. Or, ces sommes peuvent atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros.

---

## Une gestion qui échappe aux règles de transparence imposées aux collectivités locales

Les collectivités locales sont soumises à **des exigences de transparence strictes** :

- Toute subvention doit être votée en conseil municipal et faire l'objet d'une publication officielle.
- Les associations subventionnées doivent fournir un bilan détaillé, sous peine de sanctions.

**En revanche**, dans les universités :

- Les décisions des commissions CVEC et FSDIE ne sont pas rendues publiques.
- Les listes des associations financées ne sont pas systématiquement disponibles.
- Aucune sanction n'est prévue en cas d'irrégularités dans l'usage des fonds.

Dans le cadre des collectivités locales, l'attribution des subventions aux associations repose sur un cadre légal rigoureux, garantissant une traçabilité et un contrôle strict des fonds publics. Toute subvention versée par une mairie, un département ou une région doit obligatoirement être soumise à un vote en conseil municipal, départemental ou régional, avant d'être intégrée au budget officiel de la collectivité. Ce processus, qui implique des élus locaux responsables devant les citoyens, assure une visibilité totale des décisions budgétaires et permet un contrôle démocratique direct sur l'usage de l'argent public.

En parallèle, les associations bénéficiaires d'un financement public doivent répondre à des exigences précises de reddition de comptes. Elles sont tenues de fournir un bilan détaillé de l'usage des fonds perçus, incluant à la fois un état financier précis et un rapport sur les activités financées. En cas de manquement à ces obligations, des sanctions sont prévues, pouvant aller du remboursement des sommes indûment utilisées à une interdiction de recevoir de nouvelles subventions. Ces mécanismes de contrôle, associés aux audits réguliers de la Cour des Comptes et des

Chambres Régionales des Comptes (CRC), assurent une utilisation transparente et conforme des fonds publics. À l'inverse, le cadre réglementaire des universités ne prévoit aucun dispositif aussi contraignant pour l'attribution et le suivi des fonds CVEC et FSDIE. **Les commissions en charge de la répartition des fonds au sein des établissements d'enseignement supérieur ne sont pas tenues de rendre leurs décisions publiques,** ce qui empêche toute vérification indépendante du processus d'attribution. **De même, les listes des associations financées ne sont pas systématiquement disponibles**, certaines universités publiant des bilans globaux sans détailler les montants précis alloués à chaque structure bénéficiaire. Cette opacité budgétaire rend impossible tout contrôle citoyen ou institutionnel sur l'usage effectif des sommes perçues.

Enfin, et c'est sans doute l'un des aspects les plus préoccupants, **aucune sanction n'est prévue en cas d'irrégularités dans la gestion des fonds CVEC et FSDIE**. Alors qu'une collectivité locale peut exiger le remboursement d'une subvention mal utilisée et sanctionner l'association fautive, aucune disposition équivalente n'existe pour les financements universitaires. Ainsi, des associations peuvent potentiellement bénéficier de financements sans jamais justifier précisément l'usage des sommes perçues, ni être inquiétées en cas de gestion défaillante ou douteuse. Ce déséquilibre flagrant entre les exigences imposées aux collectivités locales et l'absence de contrôle appliqué aux universités soulève une question essentielle : comment justifier qu'un même argent public soit soumis à des règles aussi contrastées selon qu'il est distribué par une mairie ou par une université ?

En pratique, **des centaines de millions d'euros échappent ainsi à tout contrôle citoyen**, créant un vide démocratique préoccupant. Si la CVEC et le FSDIE ont été conçus pour améliorer la vie étudiante, leur gestion souffre d'un manque criant de transparence. À la différence des subventions municipales, ces financements publics sont attribués sans contrôle externe, sans publication obligatoire des bénéficiaires, et sans obligation de reddition de comptes claire.

Cette situation ouvre la voie à des dérives possibles, notamment des attributions discrétionnaires à des associations influentes politiquement, ou pire, à des structures militantes ou idéologiques dont l'agenda peut aller au-delà des intérêts strictement étudiants. Ces risques seront approfondis dans la prochaine section, qui analysera le poids politique des associations étudiantes et l'éventuel détournement de ces fonds à des fins partisanes ou communautaristes.

---

## Synthèse de la partie deux

• Les fonds sont distribués par des commissions internes aux universités, sans obligation de publier les décisions ou de justifier les montants alloués.

• Cette absence de contrôle externe empêche tout audit démocratique et contribue à l'opacité du système.

• Certaines universités publient des bilans détaillés, mais d'autres restent totalement silencieuses sur l'utilisation des fonds.

• L'absence de contrôle indépendant et de publication des décisions empêche de s'assurer que les fonds sont utilisés à bon escient.

## La face cachée des financements étudiants : un enjeu de pouvoir au sein des universités

Au-delà de leur vocation affichée d'amélioration de la vie étudiante, les financements issus de la CVEC et du FSDIE constituent également des leviers stratégiques dans **la gouvernance universitaire**. La répartition de ces fonds s'inscrit dans un jeu d'influence où le vote étudiant dans les conseils d'administration universitaires, l'émergence de syndicats étudiants influents, et la nébuleuse des associations financées sans contrôle rigoureux dessinent un tableau plus politique qu'il n'y paraît.

---

## Le vote étudiant : un enjeu clé dans l'élection des présidents d'université

### UN ÉLECTORAT DÉCISIF POUR LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE

Si l'on considère généralement que la gouvernance universitaire repose principalement sur des instances académiques et administratives, **le rôle du vote étudiant dans les processus électoraux des universités est souvent sous-estimé**. Pourtant, les étudiants disposent d'un poids électoral significatif au sein des conseils d'administration universitaires (CA), les organes de décision les plus stratégiques des établissements d'enseignement supérieur.

**Dans la plupart des universités, les représentants étudiants occupent entre 10 et 20 % des sièges au sein du conseil d'administration**, une proportion qui, bien qu'inférieure à celle des enseignants-chercheurs ou des administratifs, peut s'avérer décisive lors des scrutins internes.

**Dans certaines universités, on fait voter les doctorants dans le corps des Maîtres de Conférences, et on autorise le vote d'auditeurs**

**libres dans le corps des étudiants. Autant dire qu'on favorise le recrutement d'électeurs professionnels !**

Ce poids est d'autant plus déterminant que les présidents d'université sont élus directement par ces conseils. Ainsi, dans des configurations électorales serrées, le vote étudiant peut faire basculer une élection en faveur d'un candidat, influençant ainsi l'orientation politique et stratégique de l'université pour plusieurs années. Cette réalité confère aux représentants étudiants un levier de négociation important, notamment en matière de financements alloués aux associations étudiantes via la CVEC et le FSDIE. Dès lors, la répartition de ces fonds ne relève pas seulement d'une logique de soutien à la vie étudiante, mais peut également s'inscrire dans un jeu d'alliances et d'intérêts mutuels entre les élus étudiants et l'administration universitaire. Dans certaines universités, ce phénomène peut conduire à des stratégies électorales où les financements associatifs deviennent un enjeu de fidélisation du vote étudiant, influençant indirectement la gestion budgétaire de la vie universitaire.

Ce lien entre financements, représentations étudiantes et élection des présidents d'université soulève ainsi une problématique majeure : **dans quelle mesure l'attribution des fonds étudiants est-elle influencée par des logiques électoralistes plutôt que par une évaluation objective des besoins réels ?** Les présidents d'université, soucieux de sécuriser ce soutien, peuvent être tentés de favoriser certaines associations étudiantes en leur accordant des subventions plus généreuses, via la CVEC et le FSDIE. Cette relation de dépendance mutuelle est renforcée par le fait que ces mêmes associations jouent un rôle majeur dans l'animation des campus et la mobilisation électorale.

## LE RÔLE STRUCTURANT DES SYNDICATS ÉTUDIANTS

Les syndicats étudiants les plus implantés, tels que l'UNEF, la FAGE, Solidaires Étudiant·e·s ou l'UNI, jouent un rôle clé dans l'orientation des financements :

• **Certains bénéficient de subventions directes ou indirectes via des associations affiliées.**

• D'autres utilisent leur influence dans les commissions CVEC et FSDIE pour favoriser des projets qui confortent leur présence sur les campus.

• Enfin, certains syndicats sont directement impliqués dans la gestion des CROUS, où sont également attribuées des subventions aux associations étudiantes.

Dans le paysage universitaire français, les syndicats étudiants occupent une place centrale, non seulement en tant qu'organisations de représentation des étudiants, mais aussi en tant qu'acteurs influents dans la distribution des financements dédiés à la vie étudiante. Parmi les plus implantés figurent l'UNEF, la FAGE, Solidaires Étudiant·e·s et l'UNI, qui jouent un rôle structurant dans l'orientation des fonds issus de la CVEC et du FSDIE.

**L'un des premiers mécanismes par lesquels ces organisations bénéficient des financements universitaires réside dans les subventions directes ou indirectes qu'elles perçoivent à travers des associations affiliées.** En effet, certaines fédérations étudiantes, proches de ces syndicats, reçoivent des financements réguliers pour organiser des événements, des formations ou des actions de sensibilisation sur les campus. Ces subventions, bien qu'officiellement attribuées à des projets associatifs, contribuent également à renforcer la visibilité et l'implantation des syndicats étudiants, leur assurant une légitimité accrue auprès des étudiants et des instances universitaires.

Par ailleurs, les syndicats influencent directement les décisions relatives à l'attribution des fonds CVEC et FSDIE. Si la répartition de ces budgets est théoriquement encadrée par des commissions spécifiques au sein des universités, la présence de représentants syndicaux dans ces instances leur permet d'exercer une influence considérable sur la sélection des projets

financés. **Ainsi, certaines organisations étudiantes parviennent à favoriser des initiatives qui confortent leur présence sur les campus, au détriment d'associations indépendantes ou moins bien représentées dans ces commissions.**

Enfin, cette influence dépasse le cadre universitaire stricto sensu pour s'étendre aux CROUS, organismes gestionnaires des aides sociales étudiantes et de la vie de campus. Plusieurs syndicats sont directement impliqués dans la gouvernance des CROUS, où se décident également l'attribution de subventions aux associations étudiantes. Cette présence leur offre un levier supplémentaire pour orienter les financements en fonction de leurs priorités stratégiques et de leur maillage territorial.

Ce rôle structurant des syndicats étudiants dans l'allocation des financements universitaires soulève ainsi une question essentielle **: dans quelle mesure ces fonds, destinés à améliorer la vie étudiante, sont-ils utilisés à des fins d'intérêt général,** et dans quelle mesure servent-ils à renforcer l'implantation des organisations étudiantes les mieux représentées dans les instances décisionnelles ?

L'absence de transparence sur les sommes versées aux syndicats étudiants et à leurs associations satellites empêche d'évaluer l'ampleur de cette influence, mais les présidents d'université ont tout intérêt à négocier avec ces structures pour s'assurer du soutien étudiant lors des élections universitaires.

---

## Un système où l'opacité favorise le clientélisme

### L'ATTRIBUTION DES FONDS : UN MÉCANISME DISCRÉTIONNAIRE

Contrairement aux subventions municipales, qui doivent être débattues en conseil municipal et publiées, les subventions universitaires sont accor-

dées par des commissions dont les décisions ne sont pas systématiquement rendues publiques:

- Absence de listes des associations financées dans plusieurs universités (Paris 8).
- Manque de bilans détaillés : certains établissements, comme l'UBO, publient les totaux attribués mais ne précisent pas les montants accordés à chaque structure.
- Difficulté d'accès aux documents administratifs, malgré la possibilité théorique de demande via la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

Dans le cadre des collectivités locales, l'attribution des subventions repose sur un principe fondamental de transparence démocratique. Chaque financement doit faire l'objet d'un débat en conseil municipal, être inscrit au budget de la collectivité et être publié officiellement, garantissant ainsi une traçabilité totale de l'utilisation des fonds publics. **À l'inverse, les subventions universitaires issues de la CVEC et du FSDIE sont attribuées dans un cadre beaucoup plus opaque,** où les décisions sont prises par des commissions internes sans obligation systématique de publicité.

**L'un des premiers signes de cette opacité budgétaire réside dans l'absence de listes des associations bénéficiaires dans plusieurs universités.** Contrairement aux subventions municipales, où chaque organisation recevant des fonds publics est clairement identifiée, certaines universités ne publient aucune information détaillée sur les structures qu'elles financent.

**Même lorsque des bilans sont mis à disposition, leur niveau de détail reste très insuffisant pour assurer un véritable contrôle démocratique.** Ainsi, certaines universités, comme l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), se contentent de publier les montants globaux alloués à

des catégories d'actions, sans préciser les sommes attribuées à chaque structure bénéficiaire. Ce manque de transparence empêche tout suivi précis de l'usage effectif des fonds et rend difficile toute évaluation objective de leur impact sur la vie étudiante.

Enfin, bien que les décisions prises par les universités relèvent de l'administration publique, et qu'en théorie, tout citoyen puisse demander à y accéder via la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), l'accès réel à ces informations reste particulièrement complexe. Les délais de réponse aux demandes, l'absence de communication proactive des universités et le flou administratif entourant ces documents entravent considérablement la possibilité d'exercer un contrôle citoyen sur l'attribution des fonds CVEC et FSDIE.

Cette absence de transparence structurelle soulève une question essentielle : comment justifier que des **centaines de millions d'euros d'argent public échappent aux obligations de publicité et de contrôle imposées aux collectivités locales** ? Cette asymétrie institutionnelle constitue un angle mort démocratique, où des fonds d'origine publique sont distribués sans que la communauté universitaire ni le grand public ne puissent vérifier leur destination et leur usage précis.

## UN RISQUE DE FAVORITISME ASSUMÉ

Certains projets sont financés sans critères objectifs de sélection et sans explication claire :

- Les commissions CVEC et FSDIE ne sont pas tenues de motiver leurs décisions.
- Aucune évaluation ex-post de l'efficacité des subventions n'est imposée.
- L'absence d'audit externe empêche d'identifier d'éventuels conflits d'intérêts.

**Ainsi, dans certaines universités, les membres des commissions CVEC et FSDIE sont aussi responsables d'associations qui perçoivent des financements, créant des situations de juges et parties.** L'attribution des financements issus de la CVEC et du FSDIE repose sur des procédures internes aux universités, dont les critères de sélection et de suivi apparaissent particulièrement flous. Contrairement à d'autres dispositifs de subventionnement public, ces fonds peuvent être attribués sans justification détaillée, ce qui fragilise la transparence du processus et laisse place à des décisions discrétionnaires. En **effet, les commissions en charge de la répartition des fonds CVEC et FSDIE ne sont pas tenues de motiver leurs décisions, ce qui signifie qu'une association peut se voir accorder un financement sans qu'aucune explication formelle ne soit apportée sur les raisons de cette attribution ni sur les critères ayant présidé à son choix.**

De plus, aucun dispositif d'évaluation ex-post de l'efficacité des subventions n'est systématiquement imposé. Si, dans le cadre des subventions municipales, il est courant d'exiger des associations bénéficiaires la production d'un bilan financier et d'un rapport d'activités démontrant l'impact des fonds perçus, les universités ne disposent pas d'un mécanisme de contrôle équivalent. **Il en résulte une situation où des financements peuvent être attribués année après année à des structures sans qu'aucune évaluation rigoureuse ne soit menée sur l'usage des fonds et leur contribution réelle à l'amélioration de la vie étudiante.**

Par ailleurs, **l'absence d'audit externe constitue un facteur aggravant**, rendant difficile l'identification d'éventuels conflits d'intérêts. Dans certaines universités, les membres des commissions CVEC et FSDIE sont eux-mêmes impliqués dans des associations étudiantes bénéficiant de ces financements, créant ainsi des situations de juges et parties. Une telle configuration, qui serait problématique dans n'importe quel autre cadre de gestion de fonds publics, semble tolérée dans le milieu universitaire en raison du manque de contrôle et de l'opacité des décisions prises. Sans méca-

nisme de supervision indépendant ni obligation de publication détaillée des subventions accordées, il est impossible d'écarter totalement l'hypothèse d'un favoritisme dans l'attribution des fonds, ce qui soulève de sérieuses interrogations quant à l'équité et à l'impartialité du système.

Ainsi, le mode de gestion des fonds CVEC et FSDIE, en raison de l'absence de critères objectifs de sélection, de l'inexistence d'un suivi rigoureux et de l'opacité des décisions, ouvre la porte à des pratiques qui, **dans d'autres sphères de l'administration publique, seraient considérées comme problématiques.** Cette situation appelle à une réforme en profondeur des procédures de financement des associations étudiantes, notamment par l'introduction de mécanismes de justification des décisions, d'évaluation des actions financées et de contrôle indépendant pour prévenir les conflits d'intérêts.

---

## La possibilité de financements communautaristes : une faille

### LE PRÉCÉDENT DU CCIF ET DES ÉPICERIES SOLIDAIRES

L'histoire récente a démontré que certaines associations, officiellement créées dans un but humanitaire ou social, ont pu servir de **paravent à des financements idéologiques** ou à des stratégies d'influence communautariste. Un exemple significatif de ce phénomène concerne le Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF), une association officiellement engagée dans la lutte contre les discriminations, mais dont les liens avec des mouvances islamistes ont conduit à sa dissolution en 2020 par les autorités françaises. Avant cette dissolution, le CCIF avait bénéficié de subventions publiques et de mécanismes de financement indirects, sous prétexte d'actions sociales et de sensibilisation. Ce modèle, qui consiste à exploiter des dispositifs de financement dédiés à l'aide ou à la vie associative pour diffu-

ser un agenda idéologique, a ensuite été reproduit dans d'autres structures, notamment au sein de certaines épiceries solidaires étudiantes.

**Si la majorité de ces initiatives poursuivent des objectifs strictement humanitaires, plusieurs cas ont révélé que certaines épiceries solidaires, financées notamment via la CVEC ou le FSDIE, pouvaient dépasser leur mission d'aide alimentaire pour devenir de véritables points de contact idéologique.** Loin d'être de simples lieux de distribution de denrées alimentaires pour les étudiants précaires, ces structures peuvent parfois se muer en espaces de diffusion militante, où l'influence idéologique prend le pas sur la vocation initiale du projet. Ce phénomène pose une question fondamentale : **les fonds universitaires pourraient-ils être détournés à des fins similaires à celles observées dans le cas du CCIF ?**

À ce jour, aucune preuve formelle ne permet d'affirmer qu'un tel détournement a lieu à grande échelle dans les universités. **Toutefois, plusieurs éléments empêchent également d'exclure cette hypothèse.** L'un des principaux facteurs de **vulnérabilité** réside dans l'absence de contrôle indépendant sur l'utilisation des fonds. Contrairement aux subventions municipales ou aux financements accordés par d'autres institutions publiques, les fonds CVEC et FSDIE ne sont soumis à aucun audit externe systématique, ce qui empêche de vérifier si les financements sont strictement employés dans le cadre prévu par la réglementation. De plus, dans plusieurs universités, l'identité des bénéficiaires réels des subventions reste floue, en raison du manque de publication détaillée des bilans financiers. **Enfin, le processus de sélection des projets associatifs manque de critères clairs et transparents, ce qui peut permettre à des structures idéologiquement orientées de capter des financements sous couvert d'initiatives culturelles ou solidaires.**

### UN FINANCEMENT POSSIBLE D'ASSOCIATIONS MILITANTES SOUS COUVERT DE VIE ÉTUDIANTE

Au-delà du cas des épiceries solidaires, le risque d'un détournement des financements universitaires au profit **d'associations militantes** ne peut être ignoré. En effet, les associations culturelles, sportives ou de loisirs, qui bénéficient souvent de fonds issus de la CVEC et du FSDIE, peuvent parfois servir de courroie de transmission idéologique. Dans certaines universités, des associations financées au titre de la vie étudiante ont ainsi pu organiser des événements ou des activités à forte coloration politique ou communautariste, sans que cela ne soulève de questionnements de la part des instances décisionnelles.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'aucune exigence d'objectivité politique n'est imposée aux projets financés. Contrairement aux règles appliquées aux collectivités locales, qui doivent respecter un principe de neutralité républicaine dans l'attribution des subventions, les universités ne sont soumises à aucune obligation équivalente. Cette lacune crée un vide réglementaire, permettant à des associations porteuses de discours partisans ou communautaires de percevoir des fonds publics sans véritable contrôle sur l'usage final des sommes allouées. Dans plusieurs établissements, des revendications identitaires et communautaires ont ainsi émergé au sein du tissu associatif étudiant, portées par des structures bénéficiant de financements universitaires.

Ce manque de contrôle a conduit, dans certains cas, à des situations où les financements universitaires ont indirectement permis **la tenue d'événements accueillant des intervenants aux positions radicales.** Plusieurs universités ont ainsi vu des conférences financées par des fonds CVEC ou FSDIE accueillir des personnalités tenant des discours opposés aux valeurs de la République, sans que l'administration universitaire n'ait exercé un contrôle préalable sur le contenu des événements organisés. Ce type de dérive interroge sur la responsabilité des universités dans la sélection des projets financés et souligne la nécessité d'un encadrement plus strict des critères d'attribution des subventions étudiantes.

## POURQUOI UN RISQUE ACCRU DANS LES UNIVERSITÉS ?

Le risque de financement indirect d'associations militantes ou communautaristes est d'autant plus préoccupant que les universités ne sont pas soumises aux mêmes obligations de transparence que les collectivités locales. En effet, alors que les municipalités doivent rendre publiques toutes les subventions accordées, les universités disposent d'une marge de manœuvre beaucoup plus large, sans obligation systématique de publication des décisions. Cette asymétrie réglementaire crée un environnement propice aux dérives, où des financements peuvent être attribués sans contrôle démocratique ni reddition de comptes.

De plus, contrairement aux collectivités locales, qui sont régulièrement auditées par la Cour des Comptes et les Chambres Régionales des Comptes, **les universités ne disposent pas d'organe de contrôle externe** dédié à la supervision de l'usage des fonds CVEC et FSDIE. Cette absence de supervision empêche d'identifier les éventuelles irrégularités, qu'il s'agisse de mauvaise gestion, de conflits d'intérêts ou d'infiltration idéologique.

Enfin, la non-communication des bilans financiers détaillés constitue un frein supplémentaire à la transparence du financement universitaire. **Dans la plupart des universités, les documents budgétaires relatifs à la CVEC et au FSDIE sont soit inexistants, soit difficiles d'accès,** ce qui empêche toute véritable évaluation citoyenne des choix budgétaires effectués. Contrairement à un conseil municipal, où un citoyen peut aisément consulter la liste des associations subventionnées et interroger l'opportunité de certains financements, les étudiants et le grand public n'ont aucun moyen direct d'accéder à ces informations dans le cadre universitaire.

## UN IMPÉRATIF DE TRANSPARENCE POUR PRÉVENIR LES DÉRIVES

Face à ces risques, la mise en place d'un cadre de contrôle renforcé apparaît comme une nécessité démocratique. L'enjeu n'est pas de remettre en question l'existence des financements étudiants, mais bien d'en garantir la bonne gestion, en s'assurant que chaque euro versé bénéficie réellement à l'intérêt général. Pour ce faire, plusieurs mesures correctives pourraient être envisagées : la publication obligatoire des listes d'associations subventionnées, l'introduction d'un contrôle indépendant des fonds, ainsi que l'imposition de critères stricts garantissant que les financements universitaires ne servent pas de support à des revendications idéologiques ou communautaristes.

**Sans ces réformes, les fonds CVEC et FSDIE continueront d'échapper aux règles élémentaires de transparence, alimentant le risque de détournements, de favoritisme et d'instrumentalisation idéologique.**

### UN SYSTÈME OÙ L'ABSENCE DE TRANSPARENCE FAVORISE TOUTES LES DÉRIVES

Le financement des associations étudiantes par la CVEC et le FSDIE ne relève pas seulement d'une gestion comptable opaque, **mais aussi d'une question de pouvoir au sein des universités.** L'influence du vote étudiant dans les conseils d'administration, le manque de critères clairs d'attribution et l'absence de contrôle externe créent un terrain propice au clientélisme, au favoritisme, et potentiellement au financement de structures idéologiques sous couvert de solidarité étudiante.

Faut-il s'inquiéter de l'usage de ces fonds ? L'absence de transparence et d'audit indépendant rend la question légitime. Si des municipalités ont déjà été épinglées pour des financements communautaristes, pourquoi les universités y échapperaient-elles ? La section suivante explorera cette asymétrie et montrera comment les règles de transparence imposées aux collecti-

vités locales pourraient être adaptées aux universités pour éviter tout risque de dérive.

---

## Synthèse de la partie trois

• Le vote étudiant dans les conseils d'administration des universités peut avoir un poids significatif dans les élections des présidents.

• Les syndicats étudiants influents peuvent capter une grande part des financements étudiants sans que cela ne soit publié.

• L'opacité des décisions financières peut permettre aux syndicats de diriger les fonds vers des projets qui confortent leur positionnement stratégique.

• Cette influence politique pourrait interférer avec les objectifs initiaux des financements, créant des risques de favoritisme et de clientélisme.

## Un angle mort : la possible dérive vers des financements idéologiques ou communautaristes

Si la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) et le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) sont officiellement destinés à améliorer la vie étudiante, **leur gestion opaque et l'absence de contrôle externe ouvrent la porte à des dérives potentielles.** Parmi les risques les plus préoccupants figure la possibilité que ces fonds puissent être captés par des associations militantes ou communautaristes sous couvert d'actions sociales ou culturelles. Ce phénomène, déjà observé dans certaines collectivités locales, pourrait se reproduire au sein des universités, faute de mécanismes de surveillance rigoureux.

---

## La porosité du système universitaire

Le rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement en conclusion des travaux d'une mission d'information ([1]) sur les services publics face à la radicalisation et présenté par MM. Éric Diard et Éric Poulliat (https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_lois/l15b2082_rapport-information), présente un constat alarmant sur la gestion de la radicalisation au sein des universités françaises, en particulier à travers l'analyse du cas de l'Université de Toulon et les recommandations faites à l'échelle nationale.

### LA RADICALISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UN PHÉNOMÈNE DIFFICILE À APPRÉHENDER

Le rapport souligne la difficulté d'évaluation et l'absence de protocoles clairs : **le phénomène de la radicalisation est difficile à évaluer au sein des universités** en raison de sa nature discrète et de l'absence d'indicateurs adaptés. La radicalisation dans les universités se manifeste désormais sous des formes plus subtiles et non affichées, ce qui complique

sa détection. De plus, les universités ont une culture peu orientée vers la sécurité, ce qui empêche une gestion efficace de ce type de phénomène. **La structure universitaire, avec ses valeurs de tolérance et d'ouverture, est souvent perçue comme rétive à des mesures de contrôle** qui pourraient sembler remettre en cause les libertés fondamentales, telles que l'opinion et l'expression. **La diversité des personnels et l'isolement relatif des différents services dans les grandes universités rendent la circulation de l'information difficile**, ce qui nuit à la prévention efficace de la radicalisation.

### UN MANQUE DE PRÉPARATION INSTITUTIONNELLE ET DE COLLABORATION AVEC LES AUTORITÉS COMPÉTENTES

Le rapport insiste également sur le **manque de protocoles clairs entre les universités et les services de renseignement**, en particulier dans le cas des universités parisiennes, constitue une lacune majeure. Le rapport met en évidence le fait que la préfecture de police de Paris n'a jamais reçu de signalement direct d'une université, soulignant l'insuffisance de communication entre les établissements universitaires et les autorités locales en matière de prévention de la radicalisation. **Il souligne qu'actuellement, la plupart des universités ne sont pas préparées à faire face à des situations de crise liées à la radicalisation.** Aucun dispositif interne n'est en place pour gérer collectivement la menace, et la communauté universitaire n'est pas informée ni sensibilisée aux problématiques de radicalisation.

En conséquence, le rapport préconisait la mise en place de référents et de comités de sûreté dans les universités (référent sécurité, articulation avec les associations étudiantes, comité dévoué à la question). De manière générale, il met en évidence **les failles actuelles dans la gestion de la radicalisation dans l'enseignement supérieur** et propose des solutions concrètes pour améliorer la situation, telles que la nomination de référents radicalisation, la création de comités de sûreté, et une meilleure coordina-

tion avec les autorités publiques. Ces recommandations sont cruciales pour garantir que les universités puissent à la fois assurer la sécurité de leurs étudiants et maintenir leurs valeurs de tolérance et de libre expression.

Ce rapport renforce l'idée qu'une approche proactive et transparente est nécessaire pour gérer les risques de radicalisation au sein des universités, avec une mise en place de structures de suivi et de contrôle claires afin de prévenir toute dérive. Or la gestion des fonds FSDIE et CVEC est aux antipodes de cette démarche.

---

## Le précédent des détournements associatifs dans les collectivités locales

Les collectivités locales ont été confrontées à plusieurs cas de subventions détournées au profit de structures militantes ou communautaristes. Parmi les exemples notables, on trouve :

• Le CCIF (Collectif Contre l'Islamophobie en France), dissous en 2020, qui a bénéficié de financements publics pour des actions prétendument humanitaires alors qu'il servait de relais à un militantisme politique inspiré par l'islamisme identitaire.

• L'ONG BarakaCity, également dissoute pour ses liens avec des mouvances extrémistes, a longtemps perçu des subventions sous couvert d'actions caritatives.

• Certaines associations cultuelles ou culturelles ont reçu des fonds municipaux pour des projets sociaux, qui se sont ensuite avérés être des canaux de diffusion idéologique ou des relais de prosélytisme.

L'attribution de subventions publiques aux associations est une pratique courante dans les collectivités locales, destinée à soutenir des projets culturels, sociaux ou éducatifs. Toutefois, plusieurs affaires récentes ont mis en lumière des détournements de fonds municipaux au profit de structures

militantes ou communautaristes, interrogeant sur les failles du système de contrôle et d'attribution des financements publics.

L'un des cas les plus emblématiques est celui du **Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF)**, une association officiellement engagée dans la lutte contre les discriminations à l'égard des musulmans, mais dont les liens avec des mouvances islamistes radicales ont conduit à sa dissolution par le gouvernement en 2020. Avant cette dissolution, le CCIF avait bénéficié de financements publics pour des actions prétendument humanitaires et de sensibilisation, notamment via des subventions locales accordées par certaines municipalités. Derrière cette vitrine de défense des droits, le collectif servait en réalité de relais à un militantisme politique inspiré par l'islamisme identitaire, participant à la diffusion d'un discours victimisant et clivant, en contradiction avec les principes de laïcité et de neutralité des financements publics. L'absence de contrôle sur l'usage réel des subventions accordées à cette structure a permis son développement jusqu'à sa dissolution par décret du gouvernement.

Un autre exemple significatif est celui de **l'ONG BarakaCity**, dissoute en 2020 pour ses liens avec des mouvances extrémistes. Officiellement présentée comme une organisation humanitaire œuvrant pour l'aide aux populations défavorisées, cette association a longtemps perçu des subventions publiques, notamment de la part de collectivités locales, avant que ses affiliations idéologiques et ses proximités avec des figures de l'islamisme radical ne soient mises en lumière. La dissolution de BarakaCity par le Conseil des ministres repose notamment sur le fait que cette organisation propageait des discours contraires aux valeurs républicaines et entretenait des liens avec des personnalités prônant une vision rigoriste et séparatiste de l'islam. L'affaire illustre les risques inhérents à l'absence de contrôle renforcé des associations percevant des financements publics, même lorsque ces dernières affichent un objectif humanitaire ou social.

Au-delà de ces cas emblématiques, plusieurs autres dérives ont été constatées dans l'attribution de subventions municipales à des associations cultuelles ou culturelles, dont les projets financés s'avèrent être des canaux de diffusion idéologique ou des relais de prosélytisme. Dans certaines villes, des subventions destinées à des associations culturelles ou éducatives ont indirectement servi au financement de lieux de culte ou d'activités confessionnelles, en violation des principes de neutralité et de laïcité qui doivent régir l'usage des fonds publics. Certaines structures, bénéficiant d'aides locales pour des projets de soutien scolaire ou d'insertion sociale, ont par ailleurs été identifiées comme des relais idéologiques, où étaient promus des discours séparatistes ou contraires aux valeurs républicaines.

Ces différents exemples révèlent les limites du contrôle exercé par les collectivités locales sur les associations qu'elles financent. Bien que la loi impose des obligations de transparence et de justification aux structures subventionnées, les moyens de contrôle restent insuffisants, notamment lorsque les financements sont dispersés entre plusieurs niveaux de collectivités (communes, départements, régions). L'absence de coordination entre les instances de contrôle permet parfois à des associations d'accéder à des financements publics multiples, sans que leurs activités et leur compatibilité avec les valeurs républicaines ne soient sérieusement examinées.

L'opacité de certaines décisions budgétaires, combinée à une absence d'audit systématique, a ainsi permis à plusieurs organisations militantes ou communautaristes de capter des fonds publics destinés à l'action sociale ou culturelle, mettant en évidence la nécessité d'un renforcement des procédures de sélection et de contrôle. Le manque de rigueur dans l'évaluation des associations bénéficiaires et l'absence de sanctions dissuasives en cas de détournement d'objectifs fragilisent l'ensemble du dispositif de financement public des associations.

**Ces dérives, observées dans les collectivités locales, soulignent les risques similaires qui pourraient exister dans les universités, où les**

**mêmes failles en matière de transparence et de contrôle des fonds alloués aux associations étudiantes sont constatées. En l'absence de mécanismes de régulation efficaces, le FSDIE et la CVEC pourraient devenir des leviers de financement pour des structures militantes ou communautaristes, reproduisant ainsi, dans le cadre universitaire, les dérives constatées au sein des collectivités territoriales**. Ces précédents montrent que l'absence de contrôle strict sur les fonds associatifs permet à des groupes militants d'en détourner l'usage, souvent sous le couvert de l'aide sociale ou du communautarisme identitaire. Si cela a pu se produire dans des collectivités locales, il serait naïf d'exclure que le même phénomène puisse exister dans les universités.

---

## L'absence de contrôle sur les associations étudiantes financées par la CVEC et le FSDIE

### UN FINANCEMENT OPAQUE, SANS OBLIGATION DE TRANSPARENCE NI CONTRÔLE PUBLIC

Dans le cadre des collectivités locales, toute subvention accordée à une association est soumise à des règles strictes de publicité et de transparence. Les financements doivent être votés en Conseil municipal, inscrits dans les budgets publics et publiés officiellement, garantissant ainsi un suivi citoyen et institutionnel de l'usage des fonds publics. Cette exigence permet non seulement de s'assurer que les financements alloués correspondent bien à des projets d'intérêt général, mais aussi de prévenir tout risque de détournement, de favoritisme ou de financement indirect de structures militantes ou idéologiques.

À l'inverse, les fonds CVEC et FSDIE échappent totalement à ces obligations de transparence, bien qu'ils représentent chaque année plusieurs centaines de millions d'euros issus de contributions étudiantes obligatoires. Les commissions internes aux universités, chargées de leur répartition, ne sont tenues par aucun texte à rendre publics leurs choix, ce qui engendre

une opacité structurelle sur l'affectation des financements. Contrairement aux subventions municipales, aucune obligation de publication ne s'applique aux éléments essentiels de ces fonds, à savoir :

• La liste des associations bénéficiaires, empêchant toute vérification des structures percevant des financements universitaires.

• Les montants alloués à chaque association, rendant impossible toute évaluation de la répartition des ressources et de leur éventuelle concentration sur certaines organisations influentes.

• Le détail des projets financés, limitant la capacité des étudiants, des universitaires et du grand public à comprendre comment ces fonds sont réellement utilisés.

En raison de cette opacité, il est impossible de déterminer si certaines associations subventionnées entretiennent des liens avec des mouvances idéologiques ou si elles sont utilisées comme courroies de transmission politique ou communautariste sous couvert d'actions sociales ou culturelles. L'absence de contrôle indépendant et l'impossibilité d'accéder aux informations essentielles sur l'attribution des fonds rendent tout audit démocratique pratiquement inopérant.

### UNE ABSENCE DE BILANS DÉTAILLÉS, EMPÊCHANT TOUT SUIVI DES FONDS UNIVERSITAIRES

Dans plusieurs universités, les rares bilans financiers disponibles se limitent à des totaux globaux, ne permettant pas de savoir quelles associations ont bénéficié des financements, ni à quels montants elles ont eu accès. Cette absence de traçabilité est manifeste dans plusieurs établissements :

• **À l'Université de Lyon**, les documents budgétaires indiquent un budget CVEC de 13,4 millions d'euros, mais aucun détail sur les bénéficiaires ou sur les projets financés n'est disponible. Il est donc impossible de

savoir comment ces millions ont été répartis, et si les fonds ont été attribués de manière équitable entre les différentes associations étudiantes.

• **À l'Université de Paris 8,** aucun bilan détaillé des fonds CVEC et FSDIE n'est rendu public, empêchant ainsi toute évaluation de leur utilisation effective. Cette situation soulève des interrogations quant à la gestion budgétaire de l'université et l'absence de contrôle des subventions étudiantes.

• **À l'Université de Bretagne Occidentale**, les documents financiers mentionnent des enveloppes budgétaires dédiées aux « actions de solidarité », mais sans indiquer quelles structures ont été financées ni comment ces fonds ont été utilisés.

Ces exemples démontrent que de nombreuses universités ne publient que des agrégats financiers globaux, empêchant tout contrôle citoyen, journalistique ou institutionnel sur l'usage des fonds étudiants.

### SANS TRANSPARENCE SUR LES BÉNÉFICIAIRES, AUCUN CONTRÔLE SUR LES POSSIBLES DÉRIVES

L'opacité budgétaire qui caractérise la gestion des fonds CVEC et FSDIE pose un problème majeur de fiabilité et de contrôle démocratique. En l'absence d'un mécanisme de vérification indépendant, aucune garantie n'existe que ces financements universitaires ne soient pas attribués à des associations militantes ou idéologiques, dont les activités peuvent dépasser la simple amélioration de la vie étudiante pour s'inscrire dans des dynamiques **politiques** ou **communautaristes**.

À l'heure où des subventions publiques ont déjà été détournées à des fins militantes dans le cadre des collectivités locales, les universités ne devraient pas être une zone d'exception en matière de transparence et de contrôle des financements. La mise en place d'un cadre réglementaire contraignant, inspiré des exigences appliquées aux subventions municipales, est une nécessité démocratique pour garantir que ces fonds servent

réellement les intérêts de l'ensemble des étudiants et non ceux de réseaux d'influence privilégiés.

## Le cas des épiceries solidaires étudiantes : une porte pour des réseaux communautaristes

Le développement des épiceries solidaires étudiantes illustre ce risque. Créées à l'origine pour lutter contre la précarité étudiante, ces structures reçoivent des financements CVEC et FSDIE et bénéficient souvent de locaux prêtés par les universités.

Mais certaines épiceries ont montré des dérives inquiétantes :

- Présence d'acteurs communautaires liés à l'islamisme radical dans certaines distributions alimentaires.
- Discrimination dans l'accès à l'aide, certains bénéficiaires se voyant imposer des critères religieux ou politiques.
- Utilisation des lieux comme plateformes idéologiques, avec l'organisation d'événements militants en marge des distributions alimentaires.

Si ces cas restent marginaux, l'absence de contrôle systématique des financements alloués à ces structures interdit d'exclure qu'ils puissent exister à plus grande échelle. De plus, les universités ne disposent pas des outils permettant d'effectuer une vérification approfondie des associations bénéficiaires, ce qui les rend vulnérables à des tentatives d'infiltration idéologique sous couvert d'aide sociale.

## La porosité entre militantisme politique et financements étudiants

Les subventions CVEC et FSDIE peuvent également bénéficier à des structures militantes radicales, en particulier dans les universités où l'engagement politique est fort. Certains exemples récents ont montré :

• Le financement de conférences avec des intervenants radicalisés, défendant des thèses complotistes ou communautaristes.

• L'organisation de campagnes militantes sur fonds universitaires, sous couvert de « sensibilisation » (ex. campagnes de boycott, dénonciations de supposées discriminations systémiques, etc.).

• La prise de contrôle d'associations étudiantes par des militants d'extrême-gauche ou d'extrême-droite, pour bénéficier des financements et diffuser des idées partisanes.

L'absence de contrôle indépendant amène les universités et les CROUS à financer indirectement des associations partisanes, qui peuvent alors bénéficier de fonds publics pour des activités idéologiques. À la différence des collectivités locales, les universités ne sont soumises à aucune obligation de neutralité politique dans l'attribution des fonds. Cela crée un angle mort dans le contrôle démocratique, où des financements censés améliorer la vie étudiante peuvent être utilisés à d'autres fins.

---

## Quels mécanismes de contrôle faudrait-il instaurer ?

### METTRE FIN À L'OPACITÉ

L'absence de contrôle et de transparence dans l'attribution des fonds CVEC et FSDIE crée un terrain propice aux dérives et aux détournements, où des financements censés améliorer la vie étudiante peuvent **être redistrib**ués sans justification, sans contrôle et sans garantie d'un usage conforme à l'intérêt général. Pour éviter que ces budgets ne deviennent un outil de clientélisme universitaire ou un vecteur de financement indirect d'associations militantes ou communautaristes, il est impératif de mettre en

place un ensemble de réformes garantissant une gestion rigoureuse et transparente des fonds étudiants.

### PUBLICATION SYSTÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES ET DES MONTANTS

La première mesure essentielle consiste à imposer aux universités une obligation de publication annuelle des bénéficiaires des financements CVEC et FSDIE. Actuellement, aucune règle ne contraint les établissements à rendre publiques les listes des associations subventionnées, ce qui empêche toute vérification indépendante sur l'usage des fonds. À l'inverse, les collectivités locales sont soumises à une obligation de publicité des subventions accordées, permettant aux citoyens d'exercer un **contrôle démocratique** sur les choix budgétaires de leur ville ou de leur département.

En alignant les universités sur ces exigences, chaque établissement devrait être tenu de publier un bilan annuel précis, indiquant le nom des associations bénéficiaires, les montants attribués et l'objet des financements. Une telle transparence permettrait de prévenir les abus, d'identifier les éventuelles concentrations excessives de fonds sur certaines structures influentes et d'éviter que des subventions soient accordées à des organisations dont les activités ne relèvent pas exclusivement de la vie étudiante.

### GARANTIR L'ÉLIGIBILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES

Au-delà de la publication des financements, il est impératif d'instaurer un contrôle en amont, en exigeant une vérification systématique des associations avant l'attribution des fonds. Aujourd'hui, aucun mécanisme structuré ne permet d'évaluer les **activités réelles des structures qui sollicitent des financements universitaires.** Une simple déclaration suffit généralement, sans enquête approfondie ni validation formelle de la compatibilité des projets avec les principes républicains et les objectifs de la CVEC et du FSDIE.

Une réforme efficace consisterait à mettre en place une procédure obligatoire d'examen des demandes de subvention, incluant :

• Une analyse des statuts de l'association et de ses activités passées.

• Une vérification des éventuels liens idéologiques ou communautaristes qui pourraient justifier un refus de financement.

• Une évaluation des sources de financement parallèles de l'association, afin d'identifier d'éventuels financements croisés avec des structures militantes ou des organisations dont les valeurs ne sont pas compatibles avec celles de l'université et de la République.

**Sans un mécanisme de sélection rigoureux,** les universités risquent de continuer à attribuer des fonds sans discernement, renforçant ainsi la captation de ces ressources par des organisations influentes, parfois au détriment d'associations réellement engagées dans l'amélioration de la vie étudiante.

### UNE OBLIGATION DE REDDITION DE COMPTES : UN BILAN DÉTAILLÉ POUR TOUTE SUBVENTION IMPORTANTE

L'absence actuelle de contrôle sur l'usage des fonds attribués constitue une faille majeure du dispositif de financement des associations étudiantes. Dans le cadre des subventions municipales, toute association recevant un financement public significatif est tenue de fournir un bilan détaillé de l'usage des fonds, incluant un rapport financier et un compte rendu des actions réalisées. Cette exigence, qui garantit un suivi rigoureux des dépenses, est totalement absente du cadre universitaire, où aucun contrôle post-financement n'est imposé aux structures bénéficiaires. Pour pallier cette **lacune**, toute association percevant une subvention de plus de **10 000 euros devrait être tenue de rendre un rapport détaillé** sur l'utilisation des fonds reçus. Ce bilan, remis dans un délai maximal de six mois après la fin du projet financé, devrait contenir :

• Un état financier précis détaillant l'usage des fonds publics.

• Une description des actions menées et de leur impact sur la vie étudiante.

• Les justificatifs de dépenses et documents comptables attestant de la réalité des initiatives financées.

En cas de non-respect de cette obligation, les associations concernées devraient être **interdites de financement universitaire** pour une durée de plusieurs années, et éventuellement tenues de rembourser les sommes perçues. Un tel mécanisme permettrait de limiter les abus, de s'assurer que les fonds étudiants sont utilisés dans l'intérêt réel des étudiants et d'éviter que ces ressources ne financent indirectement des causes politiques, militantes ou religieuses.

## UN ORGANE DE CONTRÔLE INDÉPENDANT : AUDITER ET GARANTIR L'USAGE DES FONDS PUBLICS

L'une des réformes les plus fondamentales pour assurer la bonne gestion des financements étudiants serait la **création d'un organe de contrôle indépendant**, chargé d'auditer régulièrement l'usage des fonds CVEC et FSDIE. Aujourd'hui, aucune institution extérieure aux universités ne vérifie systématiquement comment ces fonds sont attribués et utilisés, ce qui favorise les dérives et l'absence de responsabilité des gestionnaires. Un modèle efficace pourrait être l'instauration d'un organisme national d'audit, fonctionnant sur le modèle des Chambres Régionales des Comptes, et ayant pour mission de :

• Analyser l'attribution des financements dans chaque université.

• Évaluer la conformité des projets financés avec les objectifs du FSDIE et de la CVEC.

• Examiner les éventuels conflits d'intérêts dans les commissions d'attribution des fonds.

• Identifier d'éventuels détournements de fonds au profit de structures militantes ou communautaristes.

**Une telle instance permettrait d'exercer un contrôle externe et indépendant, garantissant ainsi une gestion plus équitable et transparente des financements étudiants.**

### UN IMPÉRATIF DÉMOCRATIQUE : ENCADRER LES FINANCEMENTS

Les réformes proposées répondent à un enjeu fondamental : **garantir que les fonds destinés à la vie étudiante soient utilisés de manière transparente, équitable et conforme à leur vocation initiale.** Aujourd'hui, l'opacité du système d'attribution des financements universitaires permet toutes les dérives possibles : clientélisme, favoritisme, financement indirect d'associations militantes ou idéologiques. L'absence de contrôle externe et de mécanismes de régulation efficaces place les universités dans une situation d'exception injustifiée, alors même qu'elles gèrent des sommes comparables à celles de certaines collectivités locales.

Aligner les universités sur les exigences de transparence imposées aux municipalités est donc une nécessité démocratique. La mise en place d'un cadre réglementaire strict, imposant la publication systématique des bénéficiaires, un contrôle rigoureux des associations, une obligation de reddition de comptes et la création d'un organe d'audit externe, permettrait de préserver l'intégrité du financement étudiant et d'assurer que ces ressources bénéficient réellement à la communauté universitaire et non à des intérêts privés, militants ou idéologiques.

Sans ces réformes, les fonds CVEC et FSDIE continueront d'échapper à tout contrôle démocratique, favorisant des pratiques opaques au détriment des étudiants et des principes de bonne gestion des fonds publics.

---

## Un système vulnérable, une réforme nécessaire

Les fonds CVEC et FSDIE sont indispensables pour le financement de la vie étudiante, mais leur gestion opaque crée un risque réel de détourne-

ment à des fins militantes ou communautaristes. L'absence de transparence et de contrôle permet l'attribution discrétionnaire de plusieurs centaines de millions d'euros sans garantie d'un usage conforme à l'intérêt général. Peut-on écarter le risque que des financements universitaires aient été détournés à des fins idéologiques ? L'opacité du système actuel ne permet ni de l'affirmer ni de l'infirmer. Il est donc urgent de renforcer la transparence et les mécanismes de contrôle, afin d'éviter que l'université ne devienne une zone de non-droit budgétaire où l'argent public serait capté par des réseaux militants sous couvert de vie étudiante.

Dans la section suivante, nous examinerons les règles de transparence imposées aux collectivités locales et proposerons un cadre équivalent pour les universités, afin d'assurer un usage démocratique et contrôlé des financements étudiants.

---

## Synthèse de la partie quatre

• Des associations humanitaires ou culturelles ont parfois été utilisées comme paravents pour financer des actions idéologiques ou militantes.

• L'absence de contrôle sur les associations bénéficiaires permet des dérives, comme celles observées avec des organisations ayant des liens avec des mouvances extrémistes.

• Le manque de transparence et d'évaluation des projets financés ouvre la voie à des financements indirects de causes idéologiques sous couvert d'aide sociale ou culturelle.

• Le contrôle est crucial pour éviter que ces fonds ne servent à diffuser des discours opposés aux valeurs républicaines.

## Un double standard démocratique : pourquoi les universités échappent-elles aux règles de transparence imposées aux collectivités locales ?

Les fonds publics alloués aux associations sont soumis à des règles strictes de transparence et de contrôle lorsqu'ils proviennent des collectivités locales. Pourtant, lorsqu'il s'agit des universités, ces mêmes exigences disparaissent, alors même que les montants en jeu sont considérables. Ce double standard démocratique interroge : pourquoi les fonds CVEC et FSDIE, qui représentent plusieurs centaines de millions d'euros, échappent-ils aux règles qui encadrent strictement les subventions municipales ?

---

## Transparence et contrôle : un écart flagrant entre collectivités locales et universités

### LES COLLECTIVITÉS LOCALES : UN CADRE RIGOUREUX IMPOSÉ PAR LA LOI

Les mairies, départements et régions qui subventionnent des associations sont soumises à un cadre légal très strict :

- Les subventions doivent être votées en conseil municipal ou régional.
- Les décisions sont rendues publiques et intégrées aux comptes administratifs.
- Les associations bénéficiaires sont listées avec les montants alloués.
- Tout financement supérieur à 23 000 € doit faire l'objet d'une convention entre la collectivité et l'association, détaillant l'usage prévu des fonds.

• La Cour des Comptes et les Chambres Régionales des Comptes (CRC) peuvent contrôler l'usage des subventions et signaler des irrégularités.

**Résultat** : chaque citoyen peut savoir précisément quelle association a reçu quelle subvention, et dans quel but.

### LES UNIVERSITÉS : UNE GESTION OPAQUE

En revanche, les fonds CVEC et FSDIE échappent à ce cadre démocratique. Dans les universités :

• Les subventions aux associations ne sont pas soumises à un vote public.
• Aucune obligation légale de publier la liste des bénéficiaires ni les montants alloués.
• Les décisions sont prises par des commissions internes, sans contrôle externe.
• Aucun audit systématique de la Cour des Comptes n'est prévu sur ces fonds.

**Résultat** : contrairement aux citoyens qui peuvent surveiller les finances de leur ville, les étudiants et contribuables ne savent pas comment est dépensé l'argent de la CVEC et du FSDIE.

---

## Une asymétrie injustifiée qui favorise l'opacité

### POURQUOI UN TEL ÉCART ?

L'opacité qui entoure la gestion des fonds CVEC et FSDIE dans les universités apparaît d'autant plus **problématique** que les montants en jeu sont comparables, voire supérieurs, à ceux gérés par certaines collectivités

locales. Alors que les villes, départements et régions sont astreints à des obligations strictes de transparence budgétaire et de reddition de comptes, les universités échappent totalement à ces règles, bien qu'elles administrent des budgets considérables issus de fonds publics ou de contributions étudiantes obligatoires.

Le budget annuel de la CVEC dépasse **250 millions d'euros**, une somme supérieure aux enveloppes de s**ubventions associatives allouées par de nombreuses grandes villes françaises**. À titre de comparaison, les subventions accordées par la **ville de Lyon** aux associations locales représentaient environ **47 millions d'euros en 2023**, tandis que celles de Marseille s'élevaient à 38 millions d'euros. Ces montants, bien que significatifs, restent largement inférieurs aux budgets gérés via la CVEC au niveau national, sans que ces derniers ne soient soumis aux mêmes obligations de transparence et de justification des dépenses.

À ce montant s'ajoute le **FSDIE**, un autre dispositif essentiel au financement de la vie étudiante, qui représente plusieurs millions d'euros supplémentaires. Toutefois, aucune donnée consolidée **au niveau national ne permet d'en mesurer précisément l'ampleur**, car chaque université gère ce fonds de manière autonome, sans obligation de reporting global. Cette absence de centralisation des données empêche toute analyse d'ensemble et renforce l'opacité du système, rendant extrêmement difficile une évaluation de l'efficacité des financements et des inégalités potentielles entre établissements.

**Enfin, certaines universités françaises disposent de budgets globaux équivalents à ceux de grandes métropoles, tout en étant exemptées des mécanismes de contrôle qui encadrent les finances des collectivités locales.** Par exemple, le budget annuel de l'Université de **Strasbourg** dépasse **600 millions d'euros**, soit un montant comparable à celui d'une ville comme **Dijon** (660 millions d'euros en 2023). Pourtant, alors qu'une municipalité doit justifier chaque dépense, soumettre ses sub-

ventions à des votes publics et rendre des comptes aux citoyens, les universités bénéficient d'une autonomie budgétaire quasi totale, sans véritable contre-pouvoir extérieur pour encadrer l'attribution des financements étudiants.

Ce déséquilibre institutionnel est difficilement justifiable. Pourquoi des financements publics aussi importants échappent-ils aux règles de transparence imposées aux collectivités locales ? Pourquoi les fonds destinés à la vie étudiante ne sont-ils pas soumis aux mêmes exigences de publicité et de contrôle que ceux alloués par les villes et les régions aux associations locales ? Ces questions mettent en lumière une incohérence majeure dans la gestion des deniers publics, qui exige une réforme structurelle pour garantir que les universités respectent les mêmes principes de transparence et de responsabilité budgétaire que toute autre institution gérant des fonds publics.

### UNE ABSENCE DE CONTRÔLE QUI ALIMENTE LES RISQUES DE FAVORITISME

L'un des principaux problèmes posés par la gestion des fonds CVEC et FSDIE réside dans l'absence totale d'obligation pour les universités de justifier de **manière détaillée l'attribution des financements aux associations étudiantes**. Contrairement aux subventions publiques versées par les collectivités locales, qui doivent être votées, publiées et justifiées, les fonds alloués aux associations étudiantes peuvent être distribués sans explication formelle et sans rendre compte publiquement des critères de sélection des bénéficiaires. Cette opacité crée un déséquilibre majeur, où des sommes importantes peuvent être captées par des organisations influentes, sans qu'aucun contrôle externe ne puisse vérifier l'usage réel des financements.

Parmi les acteurs bénéficiant de cette situation figurent les fédérations étudiantes influentes, qui, grâce à leur implantation dans les instances universitaires, peuvent capter une part significative des subventions CVEC et

FSDIE, sans qu'aucune donnée publique ne vienne attester de la répartition des fonds. Cette concentration des financements au profit de certaines organisations peut être facilitée par des jeux d'influence internes, où les syndicats étudiants les mieux représentés dans les commissions d'attribution parviennent à diriger les fonds vers leurs structures affiliées ou vers des associations proches de leurs réseaux. En l'absence d'obligation de publication des décisions, il est impossible pour les étudiants et pour le grand public de savoir si ces financements sont équitablement distribués ou s'ils profitent en priorité à des cercles restreints d'acteurs bien implantés dans le paysage universitaire.

**Cette opacité budgétaire ne se limite pas à une simple question de mauvaise gestion administrative.** Elle ouvre la porte à des financements dont l'usage réel peut s'éloigner des objectifs initiaux de la CVEC et du FSDIE. Comme évoqué dans la partie précédente, l'absence de contrôle et de transparence permet potentiellement à des associations militantes ou communautaristes de bénéficier de financements universitaires, sous couvert d'actions sociales ou culturelles. Dans plusieurs cas, des fonds destinés à la vie étudiante ont été attribués à des associations dont les activités réelles comportaient des dimensions idéologiques fortes, voire étaient en contradiction avec les valeurs de neutralité et d'universalité que l'université est censée garantir.

**Cette asymétrie institutionnalise un système profondément problématique, où des centaines de millions d'euros sont dépensés chaque année sans véritable contrôle citoyen ni administratif.** Tandis que les collectivités locales doivent justifier l'usage de chaque euro alloué à des associations, les universités bénéficient d'une liberté totale dans l'attribution des subventions étudiantes, sans qu'aucun organisme indépendant n'ait le pouvoir d'en évaluer l'efficacité ou la conformité aux objectifs initiaux. Ce vide démocratique pose une question cruciale : comment justifier qu'un tel volume de financements publics échappe à toute exigence de

transparence, alors même qu'il est prélevé auprès des étudiants sous forme d'une contribution obligatoire ?

Face à ce constat, la mise en place d'un mécanisme de contrôle et de publication des bénéficiaires des financements universitaires apparaît comme une nécessité urgente, afin d'éviter que ces fonds ne deviennent un outil de clientélisme, d'influence politique ou de captation idéologique, au détriment de l'ensemble de la communauté étudiante.

---

## Une nécessaire réforme pour imposer les mêmes règles aux universités

Face à cet angle mort démocratique, il est essentiel de transférer aux universités les mêmes exigences de transparence que celles imposées aux collectivités locales.

### UN CONTRÔLE RENFORCÉ DES FINANCEMENTS ÉTUDIANTS

Ce système devrait passer par l'obligation de publication des bénéficiaires et des montants attribués. **Chaque université devrait publier annuellement la liste des associations financées**, avec les montants alloués et les projets soutenus. La clarification du modèle implique la mise en place d'une commission indépendante de contrôle. Un organisme national, sur le modèle des Chambres Régionales des Comptes, pourrait être chargé d'auditer régulièrement l'usage des fonds CVEC et FSDIE. Il faudrait également aligner leurs obligations légales sur celles des collectivités locales. **Tout financement supérieur à 10 000 € devrait nécessiter une convention signée entre l'université et l'association bénéficiaire, détaillant précisément l'usage des fonds.** Et surtout, il faudrait mettre en place un accès facilité aux documents **administratifs**. Les décisions d'attribution des fonds CVEC et FSDIE devraient être consultables par tout citoyen via la **CADA** (Commission d'Accès aux Documents Administratifs). L'en-

semble devrait être soutenu par un système de sanctions en cas de mauvaise gestion ou de détournement. Si une association ne respecte pas les obligations de transparence ou détourne les fonds, elle devrait rembourser les sommes perçues et être interdite de financement pendant plusieurs années.

### METTRE FIN À L'EXCEPTION UNIVERSITAIRE EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE

Le double standard actuel entre collectivités locales et universités en matière de transparence budgétaire est injustifiable. Alors que les municipalités sont astreintes à des règles strictes, les universités continuent de gérer des centaines de millions d'euros dans une totale opacité. Pourquoi les subventions étudiantes ne sont-elles pas soumises aux mêmes exigences que les subventions municipales ? Pourquoi l'argent public universitaire ne peut-il pas être contrôlé par les citoyens comme n'importe quelle autre dépense publique ? L'alignement des universités sur les obligations de transparence imposées aux collectivités locales est une nécessité démocratique. La dernière partie de cette analyse proposera des pistes concrètes pour instaurer un véritable contrôle des fonds étudiants et garantir une gestion responsable et équitable.

---

## Un cas concret : Sorbonne Université

Le document de gestion de la CVEC est disponible sur le site de l'Université Sorbonne Paris Cité à l'adresse https://actesreglementaires.sorbonne-universite.fr/_resources/CAC/ComFVU/DEL/Sorbonne-Universite-CFVU-Delib-12.12.2023.pdf

### CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CVEC

Le document explique la gestion des fonds CVEC à Sorbonne Université, avec un accent sur le soutien à la vie étudiante. L'objectif est de financer des projets et des actions visant à améliorer la vie des étudiants dans des domaines variés comme la santé, la culture, le sport et la solidarité sociale. La CVEC est utilisée pour soutenir des initiatives pérennes telles que celles menées par les services de santé étudiante, la médecine préventive et les actions sociales. En outre, elle finance également des projets portés par des associations étudiantes.

### STRUCTURE DE GESTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le processus décisionnel est géré par une commission CVEC, qui se divise en deux sous-commissions : « Initiatives étudiantes » et « Aides sociales ». Ces commissions sont chargées de sélectionner et d'attribuer les financements pour les projets étudiants, mais elles fonctionnent dans un cadre relativement fermé et sans obligation de publication détaillée des décisions. La commission CVEC de Sorbonne Université est composée de membres de l'administration, de responsables étudiants et de représentants des différents services de vie universitaire. Cependant, l'absence de transparence totale sur la composition des projets financés et le manque d'information publique sur les bénéficiaires renforcent l'opacité des décisions.

### CRITÈRES DE FINANCEMENT ET ABSENCE DE CONTRÔLE EXTERNE

Le critère principal pour l'attribution des financements est que les projets doivent bénéficier directement aux étudiants et améliorer leur qualité de vie. Cependant, les projets peuvent aussi être orientés sur la culture, le sport, et l'aide sociale. En dépit de ces critères, la non-publication des décisions et des montants alloués empêche tout contrôle citoyen sur l'usage des fonds. Aucune instance externe indépendante ne semble superviser l'utilisation des fonds CVEC, laissant ainsi la porte ouverte à des pratiques opaques.

### RÉPARTITION DES FONDS ET ABSENCE DE TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE

Le document indique que 30% du produit de la CVEC doit être alloué à des projets portés par des associations étudiantes. Cependant, le manque de transparence sur les montants attribués aux projets ou aux bénéficiaires rend difficile toute analyse de l'équité dans la répartition des fonds. Le processus de demande de financement et d'évaluation des projets reste relativement flou, sans exigence de publication détaillée des décisions prises par les commissions. Cela va à l'encontre des principes de transparence exigés pour d'autres financements publics, comme les subventions municipales.

### ABSENCE DE PUBLICATION ET DE SUIVI DES PROJETS FINANCÉS

Selon les règles de la commission CVEC, un rapport annuel détaillant l'usage des fonds et les projets financés doit être produit, mais aucune exigence de publicité publique n'est imposée pour ces rapports. Cette absence de publicité sur les projets financés empêche une vérification de leur alignement avec les objectifs réels de la CVEC. Aucune instance de contrôle externe n'est mentionnée, ce qui laisse place à des risques de dérives idéologiques ou à des décisions influencées par des considérations politiques.

### CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le document montre que, bien que des efforts soient faits pour améliorer la vie étudiante à Sorbonne Université, la gestion des fonds CVEC reste opaque et non soumise à un contrôle externe systématique. Des réformes sont nécessaires pour garantir la transparence des processus et éviter que les fonds CVEC ne soient utilisés de manière inefficace ou idéologiquement orientée. La mise en place d'une instance indépendante de contrôle des fonds et la publication des décisions et des montants alloués par les commissions CVEC seraient des mesures importantes pour renforcer la

confiance des étudiants et assurer une gestion responsable des ressources publiques.

---

## Une dynamique vertueuse insuffisante : la note de cadrage de Sorbonne Paris Nord

La note de cadrage de la commission CVEC produite par l'Université Sorbonne Paris Nord est exemplaire d'une forme de bonne volonté. On peut la lire ici: https://www.univ-spn.fr/wp-content/uploads/Note-de-cadrage-commission-CVEC.pdf

Le bilan annuel de l'utilisation des fonds CVEC est soumis à l'avis de la commission des formations et de la vie universitaire (CFVU) puis au vote du conseil d'administration de l'université. Le bilan doit être quantitatif et qualitatif, ce qui correspond à un suivi plus structuré que dans de nombreuses autres universités. Cependant, aucune mention spécifique d'une publication complète des décisions de financement n'est indiquée dans le document, ce qui laisse place à une certaine opacité malgré le processus de suivi. Le document semble répondre partiellement à la demande de transparence, mais les détails de la répartition des fonds (notamment la liste des bénéficiaires et les montants alloués) ne sont toujours pas mis à disposition du public. Il reste donc un manque de visibilité pour les citoyens et les étudiants.

Le financement des projets est soumis à un processus de vérification incluant une commission CVEC et un bilan moral et financier détaillé qui doit être remis après la fin du projet, deux mois après la date de réalisation. Cela permet un certain suivi des projets et un mécanisme de responsabilité.

La mise en place d'un suivi plus formel des projets (notamment les bilans financiers) répond à une exigence de reddition de comptes que l'on retrouve rarement dans d'autres établissements. Cependant, l'absence de

contrôle externe demeure un problème, ce qui pourrait conduire à des risques de dérives non identifiées.

Les projets doivent répondre à des critères spécifiques (notamment bénéficier à tous les étudiants et être en lien avec les thématiques de la CVEC : social, sanitaire, culturel, sportif). Les projets doivent être soumis via un dossier de dépôt, et des critères de non-éligibilité sont précisés (projets liés à la formation, recherche ou non étudiants). La commission peut aussi demander des modifications de projets avant de donner un financement.

Cette approche détaillée des critères d'éligibilité améliore la sélection des projets, mais cela reste insuffisant en l'absence d'une évaluation publique et indépendante des projets financés. De plus, le manque de transparence sur l'attribution effective des montants alloués empêche une véritable évaluation de l'équité dans la distribution des fonds.

Le document met l'accent sur la nécessité que les projets financés par la CVEC répondent à des besoins généralisés pour les étudiants et qu'ils soient en adéquation avec les objectifs de la CVEC. Cependant, aucun mécanisme explicite de contrôle sur les liens idéologiques des associations ou des projets financés n'est mentionné.

L'absence de vérification des liens idéologiques des associations et des porteurs de projets laisse une porte ouverte aux risques de financement d'associations militantes ou communautaristes sous couvert d'aide sociale ou culturelle. Bien que le document semble bien encadrer la finalité des projets, la surveillance des orientations idéologiques reste floue.

Bien que Sorbonne Université semble avoir mis en place des mesures de suivi plus rigoureuses que d'autres établissements, il est indispensable d'implémenter un contrôle externe et de rendre publique l'affectation détaillée des fonds pour garantir que les millions d'euros alloués aux étudiants ne servent pas à des fins idéologiques ou communautaristes. Ce document apporte une structure plus formalisée pour la gestion des fonds CVEC à

Sorbonne Université, avec des mesures intéressantes comme le suivi des projets et l'examen des bilans. Cependant, il n'élimine pas l'opacité autour de l'attribution des financements ni le risque de dérives idéologiques, ce qui nécessite des réformes supplémentaires pour garantir une gestion transparente et responsable.

---

## Synthèse de la partie 5

• Les collectivités locales sont soumises à des exigences strictes de transparence et de publication des subventions, ce qui n'est pas le cas pour les universités.

• Les budgets des universités sont souvent supérieurs à ceux de nombreuses grandes villes, mais échappent aux règles de transparence et de contrôle.

• L'absence de contrôle externe sur les fonds CVEC et FSDIE laisse place à l'opacité, où des centaines de millions d'euros sont dépensés sans vérification adéquate.

• Il est injustifiable que des financements d'une telle ampleur échappent aux règles de transparence imposées à d'autres institutions publiques.

• Quoique certaines universités protestent de démarche sincère, cela ne suffit pas à créer le cadre d'une politique vertueuse.

## Conclusion : Un problème potentiel à surveiller de près

L'étude des mécanismes de financement des associations étudiantes via la CVEC et le FSDIE met en lumière un problème systémique majeur : des centaines de millions d'euros d'argent public sont attribués chaque année sans véritable contrôle, dans une opacité qui contraste fortement avec les exigences imposées aux collectivités locales. Si l'objectif initial de ces fonds - améliorer la vie étudiante et soutenir des projets d'intérêt général - est indiscutablement légitime, leur gestion actuelle laisse la porte ouverte à des dérives préoccupantes. Absence de publication systématique des bénéficiaires, absence d'audit externe, possible instrumentalisation politique des financements et risque d'infiltration idéologique : ces constats justifient une réforme profonde du système.

---

## Un système à haut risque : clientélisme, favoritisme et détournements possibles

Loin d'être un simple problème administratif, l'opacité du financement étudiant est un enjeu de **pouvoir au sein des universités** : les présidents d'université, élus en partie grâce aux votes étudiants, peuvent être tentés de favoriser certaines associations pour conserver leur soutien. Les syndicats étudiants influents, de leur côté, peuvent capter une part significative des subventions sans que cela ne soit documenté publiquement. **L'absence de contrôle externe permet à des associations militantes ou communautaristes de bénéficier potentiellement de financements universitaires sous couvert d'actions sociales ou culturelles.**

Dans un contexte où plusieurs précédents existent dans les collectivités locales - financement d'associations radicales ou clientélisme politique déguisé en aide sociale - il serait irresponsable d'ignorer le risque que des dérives similaires puissent exister dans le monde universitaire. Peut-on exclure que des fonds CVEC ou FSDIE aient été détournés à des fins politiques

ou idéologiques ? Aujourd'hui, l'opacité des décisions rend toute vérification impossible.

## Pourquoi la transparence universitaire doit être alignée sur celle des collectivités locales

La situation actuelle pose une question fondamentale : pourquoi les universités ne sont-elles pas soumises aux mêmes règles de transparence que les municipalités ? Dans une mairie, toute subvention doit être votée en conseil municipal. Toute subvention fait l'objet d'une publication officielle avec la liste des bénéficiaires. Toute subvention peut être contrôlée par la Cour des Comptes ou les Chambres Régionales des Comptes.

Dans une université, en revanche : aucune obligation de publication des subventions CVEC et FSDIE; aucune instance de contrôle indépendante pour vérifier l'usage des fonds; aucun moyen pour un citoyen ou un étudiant d'accéder aux informations financières détaillées. Cette asymétrie n'a aucune justification démocratique.

## Propositions concrètes pour une réforme du financement étudiant

Afin de garantir une gestion rigoureuse et transparente des financements étudiants, plusieurs mesures devraient être mises en place comme l'obligation légale de publication annuelle des bénéficiaires des subventions CVEC et FSDIE. Chaque université devrait publier un bilan détaillé, indiquant les associations financées, les montants alloués et l'usage des fonds.

Il faudrait également rendre les établissements comptables de la gestion de la CVEC devant les Chambres Régionales des Comptes. Il faudrait également envisager l'encadrement strict des financements étudiants. Toute association bénéficiant de plus de 10 000 € devrait signer une convention

détaillant les objectifs et l'usage des fonds, avec obligation de restitution et sanctions en cas de non-respect. L'accès public aux décisions des commissions CVEC et FSDIE doit être une évidence. Les réunions des commissions d'attribution devraient être rendues publiques, avec publication des délibérations et des critères de sélection. Enfin, il faut imposer la vérification des associations bénéficiaires avant tout financement. Un contrôle administratif doit être mis en place pour s'assurer qu'aucune association militante ou communautariste ne puisse détourner ces fonds publics.

## La responsabilité des universités et du gouvernement

Face à l'ampleur des fonds en jeu et aux dérives potentielles, la responsabilité des universités et des instances de l'État est engagée :

- Les universités doivent prendre l'initiative d'instaurer des règles plus transparentes, sous peine de voir leur gestion budgétaire mise en cause publiquement.
- Le gouvernement doit imposer par décret ou par la loi des obligations de transparence et de contrôle sur les fonds CVEC et FSDIE.

Cette réforme est non seulement une question de bonne gestion des finances publiques, mais aussi une nécessité démocratique : les étudiants et les contribuables doivent savoir où va leur argent.

## Un scandale potentiel à surveiller de près

L'absence de transparence sur l'usage des financements étudiants est une bombe à retardement. L'opacité actuelle du système permet toutes les dérives : favoritisme, financement militant, détournements communautaristes. Une réforme s'impose, faute de quoi un scandale majeur éclatera tôt ou tard, mettant en cause la gestion financière des universités françaises. Il

est urgent de sortir d'un système où des centaines de millions d'euros sont dépensés sans contrôle, et où les citoyens et les étudiants eux-mêmes sont empêchés d'accéder aux informations financières de leur propre université. L'université est un espace de savoir et de transmission des valeurs républicaines. Elle ne peut ni devenir un territoire d'exception en matière de transparence, ni un terrain de jeu pour des stratégies d'influence politique ou idéologique financées par de l'argent public. Le contrôle démocratique du financement universitaire est un enjeu essentiel, qui ne pourra plus être éludé longtemps.

---

## Synthèse finale

• L'opacité du système actuel et l'absence de contrôles adéquats laissent la porte ouverte à des dérives idéologiques et militantes.

• Plusieurs réformes urgentes sont nécessaires, notamment la publication des bénéficiaires et des montants alloués, ainsi qu'un contrôle externe des financements.

• La création d'une instance indépendante, sur le modèle des chambres régionales des comptes, permettrait d'auditer l'utilisation des fonds CVEC et FSDIE.

• Sans ces réformes, les financements étudiants continueront à échapper à tout contrôle, rendant la gestion des fonds non transparente et susceptible de dérives politiques.

## Webographie

Légifrance - Décret de loi sur la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus)
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037132486

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - CVEC
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-contribution-de-vie-etudiante-et-de-campus-cvec-46279

Ministère de l'Enseignement supérieur - Bo - Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/11/Hebdo43/ESRS1129305C.htm#:~:text=Les%20cr%C3%A9dits%20du%20FSDIE%20sont,sous%20le%20contr%C3%B4le%20du%20CEVU

Le CROUS - La collecte de la CVEC pour l'année 2023-2024
https://www.lescrous.fr/2024/07/cvec-2023-2024-les-crous-annoncent-avoir-collecte-plus-de-169-millions-deuros-qui-seront-consacres-au-financement-de-projets-en-faveur-de-la-vie-etudiante/

Université de Franche-Comté - Bilan CVEC 2024
https://www.crous-creteil.fr/wp-content/uploads/sites/10/2024/05/Bilan-CVEC-communique_de_presse-RDESRI-CROUS_IDF.pdf

Université de Bretagne Occidentale - Bilan 2024 des fonds CVEC
https://www-lba.sciencespo-grenoble.fr/sites/default/files/2025-01/IEPG_CA_DelibCA2024-41_CVEC_ANNEXE.pdf

Université de Strasbourg - Bilan CVEC 2024

https://www.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/universite/fonctionnement/actes_reglementaires/deliberations_du_CA/seance_du_9_-juillet_2024/Point_4.18.8_Bilan_et_projets_CVEC.pdf

CCIF - Dissolution et financement public
https://www.gouvernement.fr/partage/10427-dissolution-du-collectif-contre-l-islamophobie-en-france-ccif

BarakaCity - Dissolution et liens avec l'extrémisme
https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/11/04/barakacity-l-ong-proche-des-islamistes-radicals-dissoute-par-le-gouvernement_6058299_823448.html